

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00394

Numéro SIREN : 480 624 543

Nom ou dénomination : 2M MOBILIER & MOUVEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2024 sous le numéro de dépôt 1613



# Comptes annuels

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023



## **SAS 2m MOBILIER & MOUVEMENT**

23 B AVENUE DE L EUROPE  
78400 CHATOU

APE : 4759A  
Siret : 48062454300025

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2023			31/03/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	18 154	18 023	131	931
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	294 282	212 170	82 112	79 650
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 360		2 360	2 360	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>314 796</b>	<b>230 193</b>	<b>84 603</b>	<b>82 941</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	15 248		15 248	87 271
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	7 440		7 440	12 425
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	1 507 703		1 507 703	1 391 736
	Autres créances	116 072		116 072	344 462
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	188		188	188	
<b>DISPONIBILITES</b>	831 272		831 272	1 232 297	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 892		12 892	17 388
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 490 815</b>		<b>2 490 815</b>	<b>3 085 767</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>2 805 611</b>	<b>230 193</b>	<b>2 575 419</b>	<b>3 168 708</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2023

31/03/2022

		31/03/2023	31/03/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	832 055	993 737
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>189 953</b>	<b>288 318</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 077 007</b>	<b>1 337 055</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	494 113	797 448
	Emprunts et dettes financières divers (3)	139 424	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	58 778	124 009
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	509 895	514 021
	Dettes fiscales et sociales	272 388	377 442
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23 813	18 734	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>1 498 411</b>	<b>1 831 654</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 575 419</b>	<b>3 168 708</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	189 952,77	288 317,50
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 249 378	1 213 710
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	178	1 294
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2023

31/03/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	3 455 666		3 455 666	3 485 471
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 228 035		3 228 035	3 223 224
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>6 683 701</b>		<b>6 683 701</b>	<b>6 708 694</b>
	Production stockée			(72 023)	63 162
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			11 600	10 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			38 969	31 712
Autres produits			572	3 282	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>6 662 819</b>	<b>6 816 850</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			2 121 993	2 285 133
	Variation de stock			4 985	20 205
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 617 487	2 749 011
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 372	31 862
	Salaires et traitements			1 131 824	923 935
	Charges sociales du personnel			462 806	370 563
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			29 955	40 268
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			5 779	460	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>6 403 202</b>	<b>6 421 436</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>259 618</b>	<b>395 415</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2023

31/03/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		259 618	395 415
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	1 863	2 775
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 055	3 157
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 917</b>	<b>5 932</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 785	4 746
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>3 785</b>	<b>4 746</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(868)</b>	<b>1 186</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>258 750</b>	<b>396 600</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	200	14 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>200</b>	<b>14 000</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	220	2 149
	Sur opérations en capital		10 202
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		346
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>220</b>	<b>12 698</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(20)</b>	<b>1 302</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		68 777	109 585
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>6 665 936</b>	<b>6 836 782</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 475 984</b>	<b>6 548 465</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>189 953</b>	<b>288 318</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		1 863	2 775
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## **Etats financiers au 31/03/2023**

**ANNEXE**

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 575 419** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 665 936** euros et un total **charges** de **6 475 984** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **189 953** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques *1 à 3 ans*

Agencements, aménagements, installations *de 05 à 10 ans*

Matériel de transport *de 03 à 05 ans*

Matériel de bureau et informatique *de 03 à 04 ans*

Mobilier *5 ans*

La valeur brute des immobilisations financières et valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, conformément aux principes comptables.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## **Evènements exceptionnels**

Néant

## **Intégration fiscale**

Depuis le 01/04/2022, la société 2M a incorporé le groupe d'intégration fiscale de la société mère:

SAS P2A  
23 B AVENUE DE L'EUROPE  
78400 CHATOU  
Siret 892414764 00019

**2M MOBILIER & MOUVEMENT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 23 bis avenue de l'Europe**  
**78400 CHATOU**  
**480 624 543 RCS VERSAILLES**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 29 SEPTEMBRE 2023**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2023**

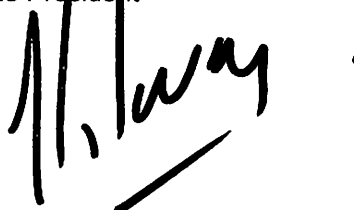
L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 189 952,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

189 952,77 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 022 007,49 euros.

Certifié conforme  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Lamy', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a period at the end.

**Sophie BASTIDE-LE DU**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
4, allée Gustav Mahler  
78670 VILLENES SUR SEINE  
☎ : 01 39 75 44 91  
@ : sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SOCIETE 2M MOBILIER & MOUVEMENT**

SAS AU CAPITAL DE 50 000 €

23 B, avenue de l'Europe  
78400 CHATOU

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**Sophie BASTIDE-LE DU**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
4, allée Gustav Mahler  
78670 VILLENES SUR SEINE  
☎ : 01 39 75 44 91  
@ : sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr

A l'associée unique,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 2M MOBILIER & MOUVEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*b*

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur les règles et principes comptables suivis par votre société, pour l'établissement des comptes annuels, et je me suis assurée de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels arrêtés dans les conditions rappelées précédemment des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

b

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

b

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villennes sur Seine,  
Le 10 septembre 2023.

Sophie BASTIDE-LE DU  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
A. allée Gustav Mahler  
78670 Villennes Sur Seine  
Sophie BASTIDE-LE DU.  
sophie.bastide.ledu@wanadoo.fr